

N° 710

# SÉNAT

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009-2010

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 15 septembre 2010

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus,*

## TEXTE DE LA COMMISSION

*DES FINANCES (1)*

---

(1) Cette commission est composée de : M. Jean Arthuis, *président* ; M. Yann Gaillard, Mme Nicole Bricq, MM. Jean-Jacques Jégou, Thierry Foucaud, Aymeri de Montesquiou, Joël Bourdin, François Marc, Alain Lambert, *vice-présidents* ; MM. Philippe Adnot, Jean-Claude Frécon, Mme Fabienne Keller, MM. Michel Sergent, François Trucy, *secrétaires* ; M. Philippe Marini, *rapporteur général* ; M. Jean-Paul Alduy, Mme Michèle André, MM. Bernard Angels, Bertrand Auban, Denis Badré, Mme Marie-France Beaufils, MM. Claude Belot, Pierre Bernard-Reymond, Auguste Cazalet, Yvon Collin, Philippe Dallier, Serge Dassault, Jean-Pierre Demerliat, Éric Doligé, André Ferrand, François Fortassin, Jean-Pierre Fourcade, Christian Gaudin, Adrien Gouteyron, Charles Guené, Claude Haut, Edmond Hervé, Pierre Jarlier, Yves Krattinger, Gérard Longuet, Roland du Luart, Jean-Pierre Masseret, Marc Massion, Gérard Miquel, Albéric de Montgolfier, François Rebsamen, Jean-Marc Todeschini, Bernard Vera.

**Voir le(s) numéro(s) :**

**Assemblée nationale (13ème législ.) :** 2322, 2695 et T.A. 516

**Sénat :** 668 et 705 (2009-2010)



**PROJET DE LOI**  
**AUTORISANT L'APPROBATION DE L'AVENANT À LA**  
**CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA**  
**RÉPUBLIQUE DE SINGAPOUR TENDANT À ÉVITER LES**  
**DOUBLES IMPOSITIONS ET À PRÉVENIR L'ÉVASION**  
**FISCALE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LES REVENUS**

**Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus, signée à Paris le 9 septembre 1974, signé à Singapour le 13 novembre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir le document annexé au projet de loi n° 2322 (AN, 13<sup>ème</sup> législature).